

**VILLE DE VARENNES
SÉANCE GÉNÉRALE**

**12 JANVIER 2015
20 H**

Séance générale du Conseil de la Ville de Varennes, tenue le lundi 12 janvier 2015, à 20 h, à la salle du conseil de la Maison Saint-Louis, 35, rue de la Fabrique, Varennes.

Sont présents : Mesdames et messieurs les conseillers Marc-André Savaria, Lyne Beaulieu, Francis Rinfret, Denis Le Blanc, Bruno Desjarlais, Natalie Parent, Gaétan Marcil et Brigitte Collin, formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Martin Damphousse.

Sont également présents : M. Sébastien Roy, *directeur général*
Me Marc Giard, *directeur des Services juridiques et greffier*

Le maire Martin Damphousse confirme à l'assistance l'ajout du sujet ci-après à l'ordre du jour :

37. Modification au règlement 816

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONTRIBUABLES
(SUR LES POINTS À L'ORDRE DU JOUR SEULEMENT)

La parole est donnée aux citoyens et citoyennes qui s'interrogent ou qui souhaitent donner leurs commentaires :

- Immeubles visés par les acquisitions en matière industrielle en 2015
- Localisation du bassin de rétention prévu à la station de pompage du parc de la Commune
- Nature de la transaction entre Stantec et Dessau
- Appui aux demandes d'autorisation à la CPTAQ
- Nature du grief du Syndicat des pompières et pompiers du Québec
- Mouvement de personnel
- Logement complémentaire au 180, rue Parisot

Fin de la première période de questions.

PROCÈS-VERBAUX ET COMPTES DU MOIS

**2015-001 Approbation procès-verbal
Séance générale 1er décembre 2014**

Il est proposé par madame la conseillère Lyne Beaulieu, appuyé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le procès-verbal de la séance générale tenue le 1^{er} décembre 2014 soit approuvé, tel que rédigé et présenté par directeur des Services juridiques et greffier.

Adoptée.

**2015-002 Approbation procès-verbal
Séance spéciale 8 décembre 2014**

Il est proposé par madame la conseillère Brigitte Collin, appuyé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le procès-verbal de la séance spéciale tenue le 8 décembre 2014 soit approuvé, tel que rédigé et présenté par directeur des Services juridiques et greffier.

Adoptée.

**2015-003 Approbation procès-verbal
Séance spéciale-budget 8 décembre 2014**

Il est proposé par monsieur le conseiller Bruno Desjarlais, appuyé par madame la conseillère Natalie Parent et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le procès-verbal de la séance spéciale-budget tenue le 8 décembre 2014 soit approuvé, tel que rédigé et présenté par directeur des Services juridiques et greffier.

Adoptée.

2015-004 Approbation des comptes - décembre 2014

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc, appuyé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil municipal approuve la liste des comptes à payer préparée et déposée par la trésorière pour le mois de décembre 2014 :

| | |
|--|-----------------|
| Fonds d'administration : <i>(Chèques numéros 17382 à 17777, paiements par débit direct et paiements électroniques) Les chèques numéros 16870, 17279,16517 et 17300 ont été annulés</i> | 5 730 998.20 \$ |
|--|-----------------|

| | |
|---|-----------------|
| Fonds des dépenses en immobilisation : <i>(Chèques numéros 1791 à 1865 et paiements par débit direct)</i> | 3 366 237.17 \$ |
|---|-----------------|

Certificat de la trésorière numéro 2606

Adoptée.

RÈGLEMENTS

A-2015-01 Règlement 820 autorisant la Ville à acquérir certains immeubles et à engager certaines dépenses à des fins industrielles pour l'année 2015

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Denis Le Blanc

Qu'à une séance subséquente de ce conseil tenue à un jour ultérieur, il sera présenté en vue de son adoption le règlement 820 autorisant la Ville à acquérir certains immeubles et à engager certaines dépenses à des fins industrielles pour l'année 2015.

2015-005 Adoption - Second projet de règlement 707-68 modifiant le règlement de zonage numéro 707 afin de modifier les dispositions relatives à la hauteur des talus dans la zone I-221 et les exigences relatives au pavage dans les zones de catégorie industrielle (I)

Il est proposé par madame la conseillère Natalie Parent, appuyé par madame la conseillère Lyne Beaulieu et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le second projet de règlement numéro 707-68 modifiant le règlement de zonage numéro 707 afin de modifier les dispositions relatives à la hauteur des talus dans la zone I-221 et les exigences relatives au pavage dans les zones de catégorie industrielle (I) soit et est adopté.

Adoptée.

2015-006 Adoption – Règlement 631-25 modifiant le règlement 631 décrétant une tarification pour l'ensemble des services de la Ville de Varennes

Considérant que tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie du règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil, appuyé par monsieur le conseiller Marc-André Savarai et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil de la Ville de Varennes adopte le règlement 631-25 modifiant le règlement 631 décrétant une tarification pour l'ensemble des services de la Ville de Varennes.

Adoptée.

2015-007 Adoption – Règlement 707-69 modifiant le règlement de zonage numéro 707 afin de modifier les dispositions relatives aux murs écrans

Considérant que tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie du règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Bruno Desjarlais, appuyé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil de la Ville de Varennes adopte le règlement 707-69 modifiant le règlement de zonage numéro 707 afin de modifier les dispositions relatives aux murs écrans.

Adoptée.

2015-008 Adoption - Règlement 817 prohibant l'épandage de déjections animales et autres substances lors de certains jours de l'année 2015

Sur proposition d'amendement de madame la conseillère Natalie Parent, appuyé par monsieur le conseiller Bruno Desjarlais, il est proposé d'ajouter aux dates d'interdiction d'épandage les 23, 24 et 25 juin;

Amendement adopté.

Considérant que tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie du règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

En conséquence, il est proposé par madame la conseillère Lyne Beaulieu, appuyé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil de la Ville de Varennes adopte le règlement 817 prohibant l'épandage de déjections animales et autres substances lors de certains jours de l'année 2015.

Adoptée.

2015-009 Adoption - Règlement 818 décrétant des travaux de réfection de la voie cyclable du boulevard René-Gaultier et décrétant à cette fin une dépense de 1 850 000 \$ et un emprunt n'excédant pas 450 000 \$ pour en acquitter le coût

Considérant que tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie du règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

En conséquence, il est proposé par madame la conseillère Natalie Parent, appuyé par monsieur le conseiller Bruno Desjarlais et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil de la Ville de Varennes adopte le règlement 818 décrétant des travaux de réfection de la voie cyclable du boulevard René-Gaultier et décrétant à cette fin une dépense de 1 850 000 \$ et un emprunt n'excédant pas 450 000 \$ pour en acquitter le coût.

Adoptée.

2015-010 Adoption - Règlement 819 décrétant des travaux d'aménagement d'un bassin de rétention en amont de la station de pompage du parc de la Commune et décrétant à cette fin une dépense et un emprunt n'excédant pas 870 000 \$ pour en acquitter le coût

Considérant que tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie du règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc, appuyé par madame la conseillère Brigitte Collin et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil de la Ville de Varennes adopte le règlement 819 décrétant des travaux d'aménagement d'un bassin de rétention en amont de la station de pompage du parc de la Commune et décrétant à cette fin une dépense et un emprunt n'excédant pas 870 000 \$ pour en acquitter le coût.

Adoptée.

**2015-011 Adoption finale- PPCMOI no 2014-61
Projet particulier de construction
Future construction d'Uniprix**

Considérant la demande de projet particulier de construction présentée par le requérant pour la construction du Uniprix;

Considérant qu'en vertu de la résolution CCU 2014-10-56 du 22 octobre 2014, le comité consultatif d'urbanisme recommande d'accepter ladite demande;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Bruno Desjarlais, appuyé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal de la Ville de Varennes accepte, en vertu du règlement 807 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble, la demande 2014-61 concernant la construction d'un immeuble commercial (Uniprix) sis au 201, chemin du Petit-Bois.

Le tout, tel qu'illustré aux plans de Daniel Carrière, architecte, plans numéro DCA415 datés du 1er septembre 2014, au plan de Marc Descoteaux, arpenteur-géomètre, dossier 401002-0260-0010-5 minute 750 en date du 24 septembre 2014 et au plan de Louis Dubuc, architecte paysagiste, projet chemin du Petit-Bois, en date du 7 octobre 2014, et ce, à la condition suivante :

La bonification des aménagements extérieurs présentant l'aménagement complet de l'emplacement, incluant la zone de mouvement de sol, et par l'ajout du nombre minimal d'arbres prescrit par la réglementation à l'intérieur des limites de la propriété visée. À cet effet, une nouvelle version du plan d'aménagement paysager, préparé par un professionnel, devra être déposé pour approbation par le Service de l'urbanisme et de l'environnement.

Adoptée.

2015-012 Règlement numéro 812 décrétant des travaux de reconstruction et réaménagement de l'intersection de la route 132 avec les boulevards Lionel-Boulet et de la Marine et décrétant à cette fin une dépense et un emprunt n'excédant pas 1 230 000 \$ pour en acquitter le coût
Emprunt temporaire
Banque Nationale Groupe financier

Considérant que le règlement 812 décrétant des travaux de reconstruction et réaménagement de l'intersection de la route 132 avec les boulevards Lionel-Boulet et de la Marine et décrétant à cette fin une dépense et un emprunt n'excédant pas 1 230 000 \$ pour en acquitter le coût a reçu l'approbation partielle d'un montant de 132 676 \$ du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire le 6 janvier 2015;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Francis Rinfret, appuyé par madame la conseillère Lyne Beaulieu et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Qu'un ou des emprunts soient contractés à la Banque Nationale Groupe financier, selon les taux prévus à l'entente avec ladite banque, pour un montant n'excédant pas 132 676 \$, et ce jusqu'à l'approbation de l'entièreté de la somme par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Adoptée.

2015-013 Règlement numéro 813
Réfection complète de la rue de la Fabrique et du stationnement de l'hôtel de ville
Emprunt temporaire
Banque Nationale Groupe financier

Considérant que le règlement 813 décrétant un emprunt de 1 670 000 \$ pour la réfection complète de la rue de la Fabrique et du stationnement de l'hôtel de ville a reçu l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire le 11 décembre 2014 ;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Bruno Desjarlais, appuyé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Qu'un ou des emprunts soient contractés à la Banque Nationale Groupe financier, selon les taux prévus à l'entente avec ladite banque, pour un montant n'excédant pas 1 670 000 \$, et ce jusqu'au financement permanent.

Adoptée.

2015-014 Demande d'approbation d'un usage conditionnel # 2014-77 associée à la demande de permis de construction # 2014-00491 afin de permettre l'aménagement d'un logement complémentaire – 180, rue Parisot (zone H450)

Considérant la demande de permis de construction présentée par le requérant afin de permettre l'aménagement d'un logement complémentaire dans une résidence unifamiliale au 180, rue Parisot;

Considérant qu'un avis a été publié dans le journal La Relève, édition du 16 décembre 2014 invitant tout intéressé à se faire entendre au cours de la présente séance relativement à ladite demande;

Considérant la recommandation du Comité Consultatif d'Urbanisme, résolution CCU 2014-12-68 du 10 décembre 2014;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Bruno Desjarlais, appuyé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil municipal de la Ville de Varennes autorise l'émission du permis de construction afin de permettre l'aménagement d'un logement complémentaire dans une résidence unifamiliale au 180, rue Parisot sur le lot 73-582 du cadastre officiel de la Paroisse de Varennes dans la zone H-450, le tout tel qu'illustré aux plans de Serge Darsigny, technologue, dossier «ajout d'une intergénération 16X26», en date du 24 novembre 2014.

Adoptée.

2015-015 Demande d'approbation d'un usage conditionnel # 2014-76 associée à la demande de permis de construction # 2014-00492 afin de permettre l'aménagement d'un logement complémentaire – 4390, route Marie-Victorin (zone A-316)

Considérant la demande de permis de construction présentée par le requérant afin de permettre l'aménagement d'un logement complémentaire dans une résidence unifamiliale au 4390, route Marie-Victorin;

Considérant qu'un avis a été publié dans le journal La Relève, édition du 16 décembre 2014 invitant tout intéressé à se faire entendre au cours de la présente séance relativement à ladite demande;

Considérant la recommandation du Comité Consultatif d'Urbanisme, résolution CCU 2014-12-69 du 10 décembre 2014;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria, appuyé par monsieur le conseiller Bruno Desjarlais et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil municipal de la Ville de Varennes autorise l'émission du permis de construction afin de permettre l'aménagement d'un logement complémentaire dans une résidence unifamiliale au 4390, route Marie-Victorin sur le lot 17-2 du cadastre officiel de la Paroisse de Varennes dans la zone A-316, le tout tel qu'illustré aux plans de Nathalie St-Martin, architecte, dossier 14-2680, en date du 1er novembre 2014.

Adoptée.

MANDATS, APPELS D'OFFRES & SUBVENTIONS

2015-016 Acquisition d'un balai mécanisé avec vide-puisards 2014 *Équipements JKL inc.*

Considérant l'appel d'offres public pour l'acquisition d'un balai mécanisé avec vide-puisards;

Considérant la réception de deux (2) soumissions;

Considérant le rapport d'analyse de conformité et la recommandation du directeur du Service des travaux publics en date du 4 décembre 2014;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Francis Rinfret, appuyé par madame la conseillère Natalie Parent et résolu à l'unanimité des conseillers présents

De retenir et accepter la plus basse soumission conforme présentée par *Équipements JKL inc. de Terrebonne*, datée du 3 décembre 2014, pour l'acquisition d'un balai mécanisé avec vide-puisards, pour un montant total 256 509,23 \$ taxes incluses.

Cette dépense est imputable au fonds de roulement et le remboursement effectué sur une période de 10 ans à compter de 2016.

Certificat de la trésorière numéro 2600

Adoptée.

2015-017 Planification, organisation, coordination et animation des programmes camps de jour, camps spécialisés, sorties en folie et services de garde 2015 – Adoption des critères d'évaluation pour l'appel d'offres public

Considérant les dispositions de l'article 573.1.0.1 de la *Loi sur les cités et villes*;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil, appuyé par madame la conseillère Brigitte Collin et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'approuver la grille de pointage, les critères de qualité et leur pondération qui sont annexés à la présente pour un appel d'offres pour la planification, l'organisation, la coordination et l'animation des programmes camps de jour, camps spécialisés, sorties en folie et services de garde 2015.

Adoptée.

2015-018 Réfection de la voie cyclable du boulevard René-Gaultier Adoption des critères d'évaluation

Considérant les dispositions de l'article 573.1.0.1.1 de la *Loi sur les cités et villes*;

En conséquence, il est proposé par monsieur Denis Le Blanc, appuyé par madame la conseillère Brigitte Collin et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'approuver la grille de pointage, les critères de qualité et leur pondération qui sont annexés à la présente pour un appel d'offres pour la réfection de la voie cyclable du boulevard René-Gaultier.

Adoptée.

2015-019 Modifications contractuelles – Firmes de professionnels –Construction de la bibliothèque

Considérant les dispositions de la Politique de gestion contractuelle;

Considérant le caractère imprévisible, au moment de l'octroi du contrat, des modifications qui sont présentement proposées;

Considérant leur caractère raisonnable en raison de l'ensemble des justifications;

Considérant que si ces modifications avaient été connues au préalable, le processus d'octroi du contrat aurait été le même;

Considérant la résolution 2014-325 adoptée par le conseil municipal le 18 août dernier;

Considérant que ces modifications seront acquittées à même les pénalités contractuelles appliquées à l'entrepreneur;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Bruno Desjarlais, appuyé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'approuver les demandes de modification contractuelle (selon les articles 7.1.1. et 7.1.3 de la Politique de Gestion contractuelle), pour les contrats suivants :

- Labbé Architectes – Conception/surveillance de la nouvelle bibliothèque – un maximum de 80 000 \$ + taxes applicables
- Dessau – Conception/surveillance de la nouvelle bibliothèque – un maximum de 80 000 \$ + taxes applicables
- Macogep – Chargé de projet, nouvelle bibliothèque – un maximum de 12 000 \$ + taxes applicables

Ces dépenses sont affectées au règlement 746.

Adoptée.

2015-020 Contrat de Mondo In pour la fourniture de services, maintenance et soutien technique pour les logiciels de la bibliothèque

Considérant l'article 573.3 de la *Loi sur les Cités et Villes*;

En conséquence, il est proposé par madame la conseillère Natalie Parent, appuyé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc et résolu à l'unanimité des conseillers présents

De confier à la firme *Mondo In* de Montréal le contrat pour la fourniture de services, maintenance et soutien technique pour les logiciels de la bibliothèque, et ce pour une durée de 36 mois à compter du 1^{er} janvier 2015, pour un montant total de 61 294,53 \$ plus taxes.

Certificat de la trésorière numéro 2607

Adoptée.

2015-021 Subvention – Maison des jeunes de Varennes

Il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil, appuyé par madame la conseillère Brigitte Collin et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal autorise que la somme entière prévue au budget pour le «programme sport et loisir» 2015, soit 11 300 \$, soit immédiatement réservée pour ledit programme et payée selon les termes suivants : versement immédiat de la première tranche de la subvention prévue, soit 5 650 \$; deuxième versement de la subvention sur demande et suite au dépôt et à l'analyse du rapport d'activités exigé et couvrant la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2015, soit 5 650 \$;

Que le conseil municipal autorise la trésorière à verser immédiatement la subvention annuelle liée aux frais de fonctionnement 2015 de l'organisme, soit 40 000 \$.

Certificat de la trésorière numéro 2605

Adoptée.

2015-022 Reconduction en 2015 du contrat pour l'entretien du réseau d'éclairage public et divers travaux électriques – Électricité Michel Langlois Inc.

Considérant le contrat pour l'entretien de l'éclairage public et divers travaux électriques pour 2014 avec option de reconduction pour un an en 2015 et les termes de la soumission au point no. 2 du devis spécial (durée du contrat);

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc, appuyé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la Ville se prévale de son option de reconduction pour l'année 2015 aux mêmes conditions que l'année 2014 avec l'entrepreneur Électricité Michel Langlois Inc. de Varennes pour la somme de 46 708,21 \$ taxes incluses.

Certificat de la trésorière numéro 2604

Adoptée.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

**2015-023 Autorisation de compensation
Actes de servitude - rue Sainte-Anne**

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc, appuyé par madame la conseillère Natalie Parent et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'autoriser la signature des actes de servitude à intervenir entre Hydro-Québec, Bell Canada, Vidéotron et les résidants de la rue Sainte-Anne ainsi que le versement des compensations prévues; telles ententes de compensation sont annexés au tableau ci-joint faisant partie intégrante de la présente.

Adoptée.

2015-024 Autorisation de signature – Acquisition par la Ville de Varennes d'une partie du lot 93

Il est proposé par monsieur le conseiller Bruno Desjarlais, appuyé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'autoriser le maire Martin Damphousse, ou en son absence, le maire suppléant et le greffier, Me Marc Giard, ou en absence, la greffière adjointe, à signer, pour et au nom de la Ville de Varennes, l'acte de vente à intervenir entre Gestion Varennes Inc. et la Ville de Varennes pour l'acquisition d'une partie du lot 93 au cadastre de la Paroisse de Varennes.

Adoptée.

2015-025 Avis et consentement relativement à la vente des actifs et de l'entreprise de services d'ingénierie de Dessau inc. et ses filiales au Canada et aux États-Unis d'Amérique

Considérant le contrat pour la construction d'une bibliothèque multifonctionnelle à faible consommation énergétique signé entre la Ville de Varennes et Dessau ou une de ses filiales (la «Convention»);

Considérant que les droits et obligations de Dessau aux termes de la Convention font partie des actifs et passifs vendus à Stantec;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc, appuyé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal de la Ville de Varennes (i) consente à la cession de l'ensemble des droits, titres, intérêts et obligations de Dessau et ses filiales, notamment Plania inc., Azimut Services (Central) inc., Gestrans inc., Les Entreprises Elytra, inc., découlant de la Convention en faveur de Stantec, dès la clôture de la transaction, de sorte que Stantec détienne exclusivement tous les droits, titres, intérêts et obligations de Dessau découlant de la Convention et en conséquence de cette cession et prise en charge, (ii) reconnaisse que la transaction n'enfreint ni ne viole la Convention, et (iii) confirme sa renonciation à tout droit de résiliation pouvant exister en conséquence de la cession et de la prise en charge mentionnée ci-haut ou qui pourrait être déclenché par la transaction.

Adoptée.

**2015-026 Appui de la Ville de Varennes
Demande à la (CPTAQ) – Lot P-93
Aliénation de terres agricoles – Gestion Varennes inc.**

Considérant la demande d'autorisation du requérant, Gestion Varennes inc., de vendre des parties du lot 93 au cadastre de la Paroisse de Varennes à la Ville de Varennes;

Considérant le rapport de recommandation de la conseillère en urbanisme en date du 18 décembre 2014;

Considérant que la CPTAQ requière un appui de la Ville de Varennes;

En conséquence, il est proposé par madame la conseillère Brigitte Collin, appuyé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

Que le Conseil municipal de la Ville de Varennes appuie les demandes d'autorisation du requérant afin de permettre l'aliénation du lot 93-P, de la Paroisse de Varennes, circonscription foncière de Verchères;

La présente résolution est motivée en fonction des critères de l'article 62 de la Loi sur la Protection du territoire et des activités agricoles dont copie sont en annexe A de la présente comme si au long récités;

La présente démarche est en conformité à la réglementation d'urbanisme, au schéma d'aménagement révisé et au règlement de contrôle intérimaire de la MRC Marguerite-D'Youville.

Adoptée.

**2015-027 Appui de la Ville de Varennes
Demande à la (CPTAQ) – Lots 977 et 978
Aliénation de terres agricoles - Alain Hébert**

Considérant la demande d'autorisation d'aliénation des lots 977 et 978 au cadastre de la Paroisse de Varennes, afin de les vendre à M. Alain Hébert, agriculteur;

Considérant que la CPTAQ requière un appui de la Ville de Varennes;

En conséquence, il est proposé par madame la conseillère Lyne Beaulieu, appuyé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

Que le Conseil municipal de la Ville de Varennes appuie les demandes d'autorisation afin de permettre l'aliénation des lots 977 et 978, de la Paroisse de Varennes, circonscription foncière de Verchères;

La présente résolution est motivée en fonction des critères de l'article 62 de la Loi sur la Protection du territoire et des activités agricoles dont copie sont en annexe A de la présente comme si au long récités;

La présente démarche est en conformité à la réglementation d'urbanisme, au schéma d'aménagement révisé et au règlement de contrôle intérimaire de la MRC Marguerite-D'Youville.

Adoptée.

**2015-028 Appui de la Ville de Varennes
Demande à la (CPTAQ) – Lots 246 et 247
Aliénation de terres agricoles – 142383 Canada Inc.**

Considérant la demande d'autorisation d'aliénation des lots 246 et 247 au cadastre de la Paroisse de Varennes, afin de les vendre à 142383 Canada Inc.;

Considérant que la CPTAQ requière un appui de la Ville de Varennes;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria, appuyé par madame la conseillère Natalie Parent et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;
Que le Conseil municipal de la Ville de Varennes appuie les demandes d'autorisation afin de permettre l'aliénation des lots 246 et 247, de la Paroisse de Varennes, circonscription foncière de Verchères;

La présente résolution est motivée en fonction des critères de l'article 62 de la Loi sur la Protection du territoire et des activités agricoles dont copie sont en annexe A de la présente comme si au long récités;

La présente démarche est en conformité à la réglementation d'urbanisme, au schéma d'aménagement révisé et au règlement de contrôle intérimaire de la MRC Marguerite-D'Youville.

Adoptée.

**2015-029 Régie intermunicipale de la gare de Sorel
Budget 2015**

Il est proposé par monsieur le conseiller Francis Rinfret, appuyé par monsieur le conseiller Bruno Desjarlais et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil municipal adopte le budget de la Régie intermunicipale de la gare de Sorel pour l'exercice financier 2015, pour un montant de 780 655 \$ pour les revenus et les dépenses, tel que présenté en annexe 1 et joint aux présentes comme si au long récité.

Adoptée.

**2015-030 Communauté métropolitaine de Montréal
Quote-part provisoire 2015**

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc, appuyé par monsieur le conseiller Bruno Desjarlais et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'autoriser la trésorière à payer à la Communauté métropolitaine de Montréal la somme de 441 744,63 \$ pour la quote-part provisoire 2015 de la Ville de Varennes, à raison de 50 % le 15 mars 2015 et la balance le 15 juillet 2015.

Certificat de la trésorière numéro 2602

Adoptée.

**2015-031 Entente devant mener à une transaction
Vente des lots 977 et 978 du cadastre de la Paroisse de Varennes**

Il est proposé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria, appuyé par madame la conseillère Lyne Beaulieu et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil municipal entérine l'entente devant mener à la vente des lots 977 et 978 du cadastre de la Paroisse de Varennes, circonscription foncière de Verchères, à monsieur Alain Hébert; telle entente est annexée à la présente comme si au long reproduite.

D'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant, et le greffier ou en son absence la greffière adjointe, à signer, pour et au nom de la Ville de Varennes, tout document donnant effet aux présentes.

Adoptée.

**2015-032 Nomination – Conseillère juridique et greffière adjointe – Services juridiques et greffe
Johanne Fournier**

Il est proposé par monsieur le conseiller Bruno Desjarlais, appuyé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil municipal nomme madame Johanne Fournier au poste de conseillère juridique et greffière adjointe – Services juridiques et greffe, et ce, en date du 1^{er} janvier 2015.

Ses conditions de travail sont énumérées en annexe des présentes comme si tout au long reproduites.

Adoptée.

**2015-033 Syndicat des pompiers et pompières du Québec
Section locale Varennes
Grief #2014-01**

Considérant le dépôt du grief numéro 2014-01 par le Syndicat des pompiers et pompières du Québec - section locale Varennes;

Considérant le rapport de recommandation de la chef de division Ressources humaines en date du 15 décembre 2014;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Francis Rinfret, appuyé par madame la conseillère Natalie Parent et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le grief numéro 2014-01 du Syndicat des pompiers et pompières du Québec, section locale Varennes, soit tenu irrecevable et non fondé en faits et en droit.

Adoptée.

**2015-034 Mouvement du personnel
Permanent, régulier, auxiliaire, occasionnel et substitut**

Il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil, appuyé par madame la conseillère Brigitte Collin et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil municipal accepte et confirme le *Rapport de mouvement du personnel permanent, régulier, auxiliaire, occasionnel et substitut* numéro MP-2015-01 préparé et rédigé par la division des Ressources humaines en date du 7 janvier 2015.

Adoptée.

**2015-035 Permis de sollicitation
Fondation des maladies du cœur et de l'AVC**

Considérant la demande d'accréditation de la *Fondation des maladies du cœur et de l'AVC* en date du 6 janvier 2015;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc, appuyé par madame la conseillère Lyne Beaulieu et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la *Fondation des maladies du cœur et de l'AVC* soit reconnue comme organisme accrédité aux fins de l'obtention d'un permis de sollicitation.

La présente accréditation ne dispense nullement ledit organisme de déposer l'ensemble de la documentation nécessaire à l'obtention du permis de sollicitation.

Adoptée.

2015-036 Modification du règlement 816

Considérant la demande du Ministère des affaires municipales et de l'occupation du territoire;

en conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Francis Rinfret, appuyé par monsieur le conseiller Bruno Desjarlais et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que l'article 3 du règlement 816 soit remplacé par un nouvel article 3 libellé comme suit :

«Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé, et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables mentionnés aux articles concernant la taxation des règlements 586, 638, 689, 694, 704, 712, 716, 719, 733, 735, 737, 739, 740, 741 et 742, en proportion du montant refinancé de chacun de ces règlements par rapport au montant total refinancé, tel qu'indiqué à l'annexe A une taxe spéciale à un taux suffisant selon le mode prévu à ces articles.

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, dans le cas où le remboursement d'un emprunt est effectué, en tout ou en partie, au moyen d'un mode de tarification autre qu'une taxe imposée sur un immeuble, il est, par le présent règlement, exigé, et il sera prélevé une compensation des personnes visées à la disposition établissant cette tarification selon le mode prévu à cette disposition. Cette compensation sera établie pour payer tout ou une partie du montant à refinancer applicable au règlement concerné en vertu du 1er alinéa.

La taxe imposée ou la tarification exigée en vertu du présent article ne seront pas exigibles des propriétaires ou des occupants, selon le cas, qui ont déjà acquitté le plein montant de leur quote-part du montant à emprunter en vertu d'une disposition d'un règlement visé au 1er alinéa permettant le paiement par anticipation.».

Adoptée.

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONTRIBUABLES

La parole est donnée aux citoyens et citoyennes qui s'interrogent ou qui donnent leurs commentaires sur les sujets suivants :

- Demande de déneigement du quai fédéral
- Tarification des terrains de soccer pour les 18 à 21 ans
- Tarification à la rampe de mise à l'eau et nature des services offerts
- Félicitations pour la nouvelle bibliothèque
- Coût total de la nouvelle bibliothèque
- Demande d'ajout de jours d'interdiction d'épandage
- Aménagement d'un stationnement secondaire et mise en place d'une navette pour la rampe de mise à l'eau
- Dépôt d'une demande d'adoption de résolution visant le transport de pétrole sur la rive-sud
- Vitesse du train la nuit sur le territoire varennois

Fin de la 2^e période de questions des contribuables.

PAROLE AUX CONSEILLERS

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur le maire lève l'assemblée à 21 h 20.

Le maire,

*Le directeur des Services juridiques
et greffier,*

Martin Dampousse

Me Marc Giard, OMA